

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	27/06/2024	L'an deux mil vingt-quatre, le mardi deux juillet, à 19h00 Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Conseillers en exercice	11	
Présents	8	
Absents	3	
Pouvoirs	2	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Nicole ROYER, Jean Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Kévin ROSIER, Sylvain DOLIVET.

Excusé : Ludovic ROUABLÉ (pouvoir à Nicole ROYER), Séverine GRANDEMANGE (pouvoir à Sylviane GRANDEMANGE).

Absents : Valérie DION.

Mélanie OSSANT a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

DCM 23-2024 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5216-5,

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes :

Organisme	Montant 2024
Comice du monde rural	50,00 €
Prévention Routière	100,00 €
Aveugle de France	0,00 €
ARCA	0,00 €
Comité des fêtes	1 000,00 €
Les Martins Pécheurs	300,00 €
Vous ne rêvez pas encore	500,00 €
Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement	30,00 €
Com'une image	200,00 €
Association de la Bibliothèque de Hommes	200,00 €
Protection Civile 37	350,00 €
Campus des Métiers de l'Artisanat	160,00 €
Le Loup Blanc	300,00 €
Amicale des pompiers	350,00 €
Restos du cœur	150,00 €
Fondation du patrimoine AGEDI	55,00 €
Esca'lathas Départ Sous-Préfecture de CHINON	50,00 €
Secours catholique Contrôle de légalité	0,00 €

Date de réception de l'AR: 04/07/2024

037-213700826-20240702-DCM_23_2024-DE

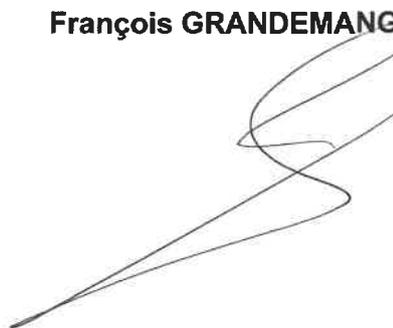
Fonds Local Emploi Solidarité	0,00 €
Equip'age en voyage	0,00 €

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DÉCIDE** d'attribuer aux organismes listés dans le tableau ci-dessus, le montant des subventions accordées pour 2024
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires au versement des dites subventions sont inscrits au budget primitif 2024.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
François GRANDEMANGE



Certifié exécutoire le
Vu sa transmission en s/Préfecture
le
Affiché le

AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/07/2024 037-213700826-20240702-DCM_23_2024-DE